

Le Mot du Maire

LES COLLECTIVITÉS LOCALES SERONT CONTRAINTES D'ARBITRER

Comme toutes les collectivités, BRENS doit faire face à des besoins croissants sans contreparties financières. Les restrictions ou le gel des dotations de l'Etat annoncées par le Président de la République donneront forcément lieu à des arbitrages.

Sur le plan scolaire, l'école primaire est un poste important de dépense, 260 enfants sont scolarisés, le budget alloué représente 20% de notre budget global.

Sur le plan social, la collectivité agit via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ce dernier analyse les besoins sociaux de la population, il intervient dans les demandes d'aides sociales. La collectivité intervient aussi dans le fonctionnement du CLAE/CLSH (garderie 10% du budget communal).

Nous avons aussi de très lourdes charges d'infrastructures (voiries, locaux, terrain de sport, éclairage public et autres), mais également des charges de fonctionnement (frais de personnel).

A tout cela, s'ajoute la rénovation urbaine par la mise en place du PLU (Plan Local

d'Urbanisme) intégrant une mixité de l'habitat avec des logements sociaux.

Parallèlement, la Municipalité a tout de même des ambitions pour que le quotidien des Brensols soit plus confortable, et que chacun puisse en tirer profit. Ainsi tous les projets suivants sont en cours d'élaboration tels que : construction d'un immeuble administratif pour l'ADMR, réhabilitation du Foyer Rural, aménagement de la traverse du village, mise en place du Plan Local d'urbanisme, extension et réhabilitation du réseau collectif d'assainissement. Des dossiers importants que les élus veulent étudier, analyser et si besoin mettre en place tout en restant vigilants sur la pression fiscale et l'endettement.

A la veille des grandes vacances d'été 2010, nous vous souhaitons de passer d'agréables moments et nous vous donnons rendez-vous pour la rentrée de septembre.

Bonnes Vacances.

Michel TERRAL, Maire de Brens

Communiqué du Conseil Municipal

POINT SUR LES TRAVAUX

Chemin piétonnier RD4 : Les travaux sont largement avancés. Ils devront être terminés fin Juin.

Extension du cimetière : Les travaux de génie civil sont réalisés, la clôture en cours de réalisation. La collectivité a lancé une consultation pour la réalisation d'un dépositaire, d'un columbarium, d'un ossuaire. Le jardin du souvenir sera lui aussi aménagé. La collectivité a mis en place un règlement du cimetière qui va être finalisé, les concessions seront perpétuelles.

Construction immeuble CLAE/CLSH : La construction de cet immeuble touche à son terme, les aménagements des extérieurs seront réalisés les premiers jours de juillet. Pour la rentrée scolaire tout doit être prêt. L'inauguration doit se faire conjointement avec celle de la crèche par TED, une manifestation axée sur l'enfant.

Programme voirie 2010 : La collectivité va engager des travaux de réfection de chaussée sur les voies communales pour un montant de 130 000 euros.

Programme fossés 2010 : La collectivité va engager des travaux de réfection de fossés sur une longueur de 4 Km environ. Une

consultation auprès des entreprises va être lancée.

Réhabilitation des menuiseries rez-de-chaussée mairie : La consultation a été réalisée, les propositions sont en cours d'étude, travaux à réaliser courant 3^{ème} trimestre.

Mur du tailleur : L'entreprise a été retenue, les travaux sont commencés.

Assainissement : Réfection de regards sur le réseau Crous Del Mouly. réflexion sur le devenir sur la station route de Lavaur.

LE PLU

Après trois réunions de travail organisées par le cabinet Citadia avec tous les élus des six communes concernées par l'établissement d'un PLU concerté, à savoir, Brens, Cadalen, Florentin, Rivières, Tecou et Senouillac, une réunion publique d'information dans chaque commune, une réunion de travail par commune et une dernière réunion avec tous les élus, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été présenté et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Le travail est loin d'être terminé. Fin probable fin 2011.

Festivité à Brens

Samedi 28 août

à 21h Espace Socio Culturel, soirée exceptionnelle pour la

Présentation des candidates à l'élection de Miss Albigeois Midi-Pyrénées

Le Comité Miss Albigeois Midi-Pyrénées de Lisle-sur-Tarn terminera sa sélection des candidates l'après-midi à huis clos et la présentation à la presse aura lieu vers 19h.

Le public est convié à participer à cette soirée exceptionnelle organisée par la ville de Brens en association avec le CAB.

Les candidates seront présentées lors de trois passages entrecoupés d'un spectacle avec musique et danses du

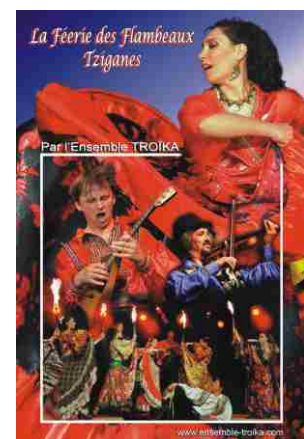
groupe TROÏKA

Prix d'entrée : 20 euros

Réservation auprès de :
Mme Anne-Marie Pichelin au
05.63.57.12.82

Mme Véronique Mondet au
05.63.57.10.70 ou 06.22.76.03.41
M. José Durel au 05.63.40.07.19

L'élection de la Miss Albigeois Midi-Pyrénées aura lieu le **samedi 18 septembre** à Lisle-sur-Tarn comme les autres années en présence de **Mme de Fontenay**.



Directeur de la Publication : Michel TERRAL, Maire
Directeur de Rédaction : Daniel MOSTARDI
Composition, impression, façonnage :
Imprimerie NOVA-PRINT - Route de Pendariès - BRENS
Dépôt légal : n°449
Edité à 1000 exemplaires



Médaille d'Honneur

Devant les élus, le personnel de la Mairie, ses camarades, des parents et amis, M. le Maire a remis à M. J.C. Dalmolin la Médaille d'honneur du travail.

Cette médaille honore une vie professionnelle riche et réussie. Elle représente de nombreuses années de dévouement et d'expérience. Comme chacun le sait, la médaille d'argent est la distinction méritée à la suite de vingt années de travail, la médaille vermeil récompense trente années de vie professionnelle, la médaille d'or revient à celles ou ceux qui possèdent une carrière de trente huit ans, comment ne pas féliciter par la médaille de grand or celles ou ceux qui ont exercé leur métier pendant quarante trois années ou plus. Dans l'avenir, l'entrée de plus en plus tardive des

jeunes sur le marché du travail rendront exceptionnelles des carrières de plus de quarante ans.

Après les remerciements émus de M. Dalmolin, un sympathique apéritif a conclu cette petite cérémonie.



Conseil Juridique

LA DURÉE DE CONSERVATION DES PAPIERS PERSONNELS

Suite à la loi numéro 2008-561 du 17 juin 2008, entrée en vigueur dès le 19 juin 2008, les règles sur la prescription ont changé. En matière civile, le délai de **droit commun** pour agir en justice est de 5 ans. Les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée. Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Les documents de famille tels que les actes de l'état civil (copies intégrales et extraits), ceux liés au mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs), le livret de famille, les testaments se gardent indéfiniment. Toutefois, pour les actes de l'état civil, ils doivent dans certains cas comme en vue du mariage avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois. En cas de perte du contrat de mariage, il suffit de s'adresser au notaire qui l'a établi; quant au livret de famille, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Les documents liés au logement et ceux liés à la banque :

- Factures EDF GDF : 2ans
- Factures d'eau : 4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée.
- Facture de téléphone : 1 an
- Factures liées aux travaux : 10 ans ou 30 ans (dépend de la nature des travaux)
- Titre de propriété : indéfinie ou jusqu'à la revente
- Contrat de location : indéfinie ou pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.
- Quittance de loyer : 5 ans
- Chèques à encaisser : 1 an et 8 jours (passé ce délai, la banque n'a pas à le payer)
- Prêt à la consommation : 2 ans (à compter de la dernière échéance du crédit)
- Prêt immobilier : 2 ans (à compter de la dernière échéance de l'emprunt)
- Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque : 5 ans (ce délai correspond à celui de l'action civile). Attention : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.

Les documents fiscaux :

- La déclaration de revenu est à conserver 3 ans à compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple déclaration revenue 2007 est à conserver jusqu'à fin 2010)
 - Les avis d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.
- Enfin la preuve de paiement des impôts doit être gardée 4 ans.

Chemin de Promenade

"C'est une balade où on se laisse emporter à la mémoire des hommes" ...

Il en est un parmi eux et parmi les plus célèbres de notre histoire maritime française qui a eu une certaine intimité avec Brens. En effet, Chatellerie en l'An 1353, fut érigée en Baronnie par le roi, passant ensuite entre les mains des ducs d'Armagnac. C'est sous François I^{er} que la Baronnie de Brens fut réunie à la Couronne royale. Cette possession fut ensuite donnée en engagement par les commissaires royaux à divers personnages à titre viager. Ainsi, la Baronnie de Brens est entre les mains des "de GALAUP" dès 1558 jusqu'en 1615, puis appartient en 1622 à la famille d'Huteau-Dalmas. Une vingtaine d'années plus tard, ces droits sont revendus à Marie de Fournier, veuve de M. de Combettes de la Bourléie, qui les donne à son propre fils Guillaume, lequel fut aidé dans cette acquisition par une subvention de 2000 livres versée par les consuls de Brens. Mais accablé de charges, ces terres étant grevées, il cède la Baronnie de Brens au noble Etienne de Delmas ... Les temps passant, on voit cette Baronnie entre les mains des de Foucaud, père et fils (cf château du parc de Gaillac). Enfin, on indique que la Baronnie appartient à nouveau, après 165 ans, à la famille de GALAUP et notamment à noble Jean -François .

Mais avez-vous deviné de qui il s'agit ? Jean-François de Galaup de Lapérouse, notre grand explorateur du monde et particulièrement du Pacifique, fils de Dame Marguerite de Réseguier et de Victor Joseph de Galaup lui-même fils de Jean Antoine de Galaup et de Claire de Metge .

Que de noms familiaux à Brens !!! Il est en outre, certain, selon l'historien M. Rossignol, que Jean François Galaup de Lapérouse avait des biens au lieu-dit "Saint Félix" et une maison au village de Brens .

Sans doute aussi que les 30 tonneaux, embarqués sur la Boussole et l'Astrolabe (bateaux de l'expédition), étaient remplis de notre bon vin de Gaillac... (ce n'est que supposition). Par conséquent, on pourrait supposer que J.F. Galaup de Lapérouse a quitté notre région au port de Gaillac où il s'était fait "porter" en voiture par son cousin Réseguier .

Le Tarn entre Brens et Gaillac pourrait avoir été le point de départ du grand voyage de découvertes autour du monde... Brens sera toujours un point de départ !!!

M. Vincelot



Rappel Réglementation

LES PLANTATIONS

A quelle distance d'une propriété voisine a-t-on le droit d'établir des plantations ?

Par plantations, on entend toutes espèces d'arbres, arbrisseaux ou arbustes. Sont exclues les plantations en espaliers dès lors qu'elles ne dépassent pas la crête du mur. A défaut de règlements particuliers ou d'usages locaux constants et reconnus qui, toutes les fois où ils existent, priment sur la loi, il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes ou arbrisseaux qu'à une distance minimale de 0,50 mètre de la limite parcellaire. La hauteur des plantations ne peut alors excéder 2 mètres; cette limite disparaît lorsque les plantations sont établies à au moins 2 mètres de la limite des propriétés. A noter, quelques précisions d'ordre pratique : on mesure toujours les distances à partir du milieu du tronc ; les hauteurs sont comptées depuis le sol où l'arbre est planté jusqu'au point le plus élevé de l'arbre ; il est donc fait abstraction des éventuelles différences de niveau entre terrains voisins.

A-t-on le droit de couper les branches d'un arbre voisin ou de tailler une haie mitoyenne qui empiète sur son terrain ?

Non. En effet, on peut, selon l'article 673 du Code Civil, "contraindre son voisin à couper les branches qui avancent sur sa propriété !" en portant le litige devant le tribunal d'instance. Mais on ne peut exécuter cette opération à la place du propriétaire de la haie ou de l'arbre. En revanche, si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui avancent sur sa propriété, on peut les couper soi-même. La taille doit se faire à l'aplomb de

la limite de la propriété. Compte tenu de la croissance de certaines plantes, elle devra être effectuée régulièrement pour respecter cette obligation. A noter : cette obligation s'applique uniquement à des propriétés voisines (c'est-à-dire non séparées par un terrain appartenant à un tiers). Enfin, s'il s'agit d'un arbre fruitier, seuls les fruits tombés naturellement de ces branches peuvent être recueillis.

A-t-on le droit de cueillir les fruits d'un arbre voisin lorsque celui-ci débord sur sa propriété ?

Non, vous ne pouvez pas cueillir les fruits d'un arbre débordant sur votre propriété. A noter : celui sur la propriété duquel avancent les branches d'arbres, arbustes du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. En revanche, les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent ! Il convient donc d'attendre la chute naturelle des fruits pour les ramasser.

Peut-on détruire une haie mitoyenne sans le consentement de son voisin ?

Vous n'avez la possibilité de détruire une haie mitoyenne (située à cheval sur vos deux propriétés) qu'à la condition de retirer les arbustes jusqu'à la limite de votre propriété et de remplacer ces derniers par un mur qui deviendra alors votre propriété exclusive.

Sur un plan strictement juridique, il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord de votre voisin (mais la courtoisie n'est pas interdite !).

Sachez qu'à la suite de cette opération, vous ne bénéficiez plus des produits (fruits, fleurs, bois) du reste de la haie végétale située sur la propriété voisine.

Rives et Vieux Quartiers de Brens

Les 27 et 28 mars, a eu lieu à Brens, à l'Espace Socio Culturel, le **premier salon des vins de la Rive gauche et des produits du Terroir de la région**. Une douzaine d'exposants ont répondu présent à l'appel de l'association "Rives & Vieux Quartiers de Brens" qui organisait cette manifestation.

Une particularité dans ce salon a été la musique offerte au public, sous forme de deux concerts donnés le samedi après-midi, ainsi que le dimanche. A cette occasion, nous avons pu entendre un groupe de jazz qui fait partie du Jazz Club de l'Albigeois, ainsi qu'une grande formation de 20 musiciens avec une belle section de cuivres qui a séduit l'auditoire.

Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec des produits de qualité, que les Brensols, venus nombreux et le public ont pu apprécier.

Malgré la météo peu clémente le samedi,

on a compté près de 350 visiteurs sur les deux jours, dont certains sont repartis avec des lots qui étaient offerts lors des tombolas. Ravis de cette expérience, les vigneron et les producteurs locaux sont prêts à renouveler cette opération, qui aura lieu très certainement début avril 2011.

Dès lors, l'association "Rives & Vieux Quartier de Brens" donne rendez-vous aux Brensols, le **samedi 19 juin** pour la fête de la Musique, devant le foyer rural. Un programme détaillé de la soirée sera communiqué ultérieurement.



Salade de fruits tropicaux au sirop de citronnelle

Ingrédients pour 6 personnes

800g de salade de fruits tropicaux (papaye, mangue, ananas et melon), 425g de lychees au sirop, 2 bâtonnets de citronnelle (fendus puis écrasés avec un rouleau à pâtisserie), 85g de sucre en poudre, 100g de raisin noir

Préparation

1- Mettez les lychees dans un plat creux. Récupérez le sirop, versez-le dans une casserole, puis ajoutez la citronnelle et le sucre en poudre.

2- Faites chauffer ce mélange à feu doux, jusqu'à ce que le sucre soit dissous. Laissez bouillonner encore 1 minute, puis retirez la casserole du feu et laissez reposer (la citronnelle diffusera sa saveur en refroidissant).

3- Filtrez la préparation à travers une passoire. Versez-la sur les lychees, puis ajoutez le tout à la salade de fruits.

Ajoutez les grains de raisin noir et laissez reposer au réfrigérateur.

Servez la salade de fruits dans des coupelles individuelles, accompagnée de macarons ou de biscuits à la noix de coco.

Petite info : grâce à la citronnelle, cette salade de fruits acidulée se marie parfaitement avec un sorbet à la mangue.

Bon appétit !!! Sandrine

40° Centigrades

**Un souffle
Sur les maïs
Barbus**

**Le soleil
Serre
La nuque**

**Un lièvre
Eclair
Zigzague**

**Au loin
Sans fin
Les pins**

**Senteur de résine
Lumière de sable
Les Landes**

Alain Soriano



Récréa'Brens

LE CENTRE DE LOISIRS OUVERT SUR LA COMMUNICATION ET LES ATELIERS D'EXPRESSION

L'association Récréa'Brens offre à de très nombreux enfants de la commune à travers le centre de loisirs qui bénéficie du soutien de la mairie et de la CAF, une ouverture sur des ateliers d'expression. Durant cette année 2009/2010, ces ateliers ont été très fréquentés : théâtre, danse, chant, ludothèque et environnement ont rencontré un vif succès auprès des enfants du primaire.

C'est lors de la fête de fin d'année organisée en partenariat avec l'APE qu'a eu lieu la représentation de la pièce de théâtre et la présentation de différentes chorégraphies grâce à Mathieu, Florie et Sophie. Les plus jeunes enfants eux aussi ont eu droit de monter sur scène pour

présenter une animation danse et chant avec l'aide de Perrine, Corinne, Séverine.

Durant cette journée, un espace dédié au jeu fut pensé par Marc. Ainsi, parents et enfants ont pu s'affronter autour du baby foot, du billard indien, du speed-ball et bien d'autres jeux. Une exposition réalisée en grande partie pendant l'atelier environnement de Stéphanie a retracé les grands moments de l'année.

Depuis cette année, le conseil d'enfants de Récréa'Brens fait partie de la commission cantine, il a élaboré avec la responsable de la cantine une semaine entière de menus en tenant compte de l'équilibre des repas. Il participe également à la vie du centre en créant des projets en direction des enfants qui le fréquentent. Ainsi a pu naître le projet radio avec les Francas. Projet animé par les enfants du centre et porté par Virginie et qui fut proposé aux 2 classes de CM1/CM2, aux élus de la Mairie et à plusieurs associations locales. C'est à tour

de rôle et à partir de la salle du Conseil Municipal qu'a eu lieu la diffusion en direct de différentes émissions radio. Nous remercions la Mairie d'avoir accepté d'accueillir cette initiative des enfants de Récréa'Brens et d'autoriser la diffusion de cette émission.

Le dernier projet du conseil d'enfants en date est la soirée vidéo à laquelle les enfants de CM1/CM2 ont participé.

La rentrée 2010/2011 est déjà en préparation et c'est dans le nouveau bâtiment construit par la Mairie qu'elle aura lieu. En attendant, nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances et vous donnons rendez-vous en septembre.

Merci aux bénévoles de l'association de leur engagement qui a permis toutes ces actions.

*L'équipe d'animation de
RECREA'BRENS*

La gazette de M. Roche

Brensols si nous prenions un moment de détente...

Dans notre système de mesures, plutôt qu'utiliser le mètre, le kilo ou le litre, pourquoi ne pas se servir d'unités couramment employées dans le système dit pifométrique dont nous pouvons regretter qu'elles n'aient pas été officialisées avec leurs étalons correspondants.

La précision du "pifomètre" (et tout un chacun est né avec un pifomètre incorporé) varie avec le temps et les circonstances. Sauf et c'est quasiment miraculeux en ce qui concerne les unités culinaires que sont la "pincée" de sel et la "noix" de beurre.

On connaît le "bout de temps" dont le multiple est le "bon bout de temps", le "laps" s'est démocratisé et s'adjoint souvent un qualificatif pour gagner en précision ce qui donne "un certain laps de temps". Un vraiment bon bout de temps est une "éternité". Et je dédie aux trésoriers, le jubilatoire exemple : "il y a une éternité qu'il n'a pas payé sa cotisation". Passons sur le "bail" et "l'instant" et arrivons à la "minute", celle de coiffeur par exemple réputée pour son élasticité.

Le "bout de chemin" est pour les unités de longueur l'équivalent du "bout de temps". Il y a aussi un multiple commode, le "bon bout de chemin" que d'aucuns disent correspondre à une "trotte". Lorsqu'un besoin de précision se fait sentir on a recours au "poil" dont le sous multiple est le "quart de poil". Nouvel

arrivé le "pile poil" qui insiste lourdement sur la précision. Et si on vous demande c'est loin ? Vous hésitez sur la distance réelle, répondez c'est "à un bon quart d'heure".

L'unité de vitesse la plus courante se retrouve dans l'expression "il roulait à une de ces vitesses...".

Pour le volume et s'agissant de moteur on a la "giclée". La "dose" surtout dans l'expression "il a sa dose" se passe de commentaires. "Ration ou bonne ration" et même "sacrée ration" sont des unités de quantité comme la "brassée" qui varie selon la taille de l'individu et la "palanquée" qui est réservée aux marins.

Quand je vous aurai donné quelques unités de température, telles que le "froid de loup" ou le "froid de canard" ou encore la "fièvre de cheval" et dit que la quantité d'électricité se mesure en "châtaigne" et l'intensité lumineuse en "chandelle" dont le multiple usuel est "36 chandelles" et qu'enfin l'unité d'angle est le "coïn" abusivement placé parfois sur une assiette, il ne me restera qu'à vous remercier de votre patience. Merci donc.

Toutes ces unités sont couramment utilisées par mon ami Roger S. qui m'a confié qu'elles étaient extraites d'un article de J. Mornand écrit pour le bulletin de la société d'études scientifiques de l'Anjou et reproduit dans le n° 7 - 1^{er} trimestre 1999 de la Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes.

EN BREF

Boulangerie : M. Dany Legrand, le boulanger maintenant bien connu de Brens et ses environs, organise à son initiative tous les mercredis matin de 9h à 11h30 une animation pour les jeunes de 7 à 12 ans. Quatre jeunes pourront ainsi se former à la fabrication de viennoiseries et les reprendre cuites le lendemain matin. Le matériel et les blouses sont offerts par le boulanger, les enfants doivent seulement se munir d'une plaquette de beurre de 150g. Saluons cette opération ludique, mais qui pourrait donner des idées... Allez vous inscrire auprès de M. Legrand.

Pizzeria : Ouverte depuis peu sur la commune de Brens, la pizzeria "A Capella", est installée au lieu-dit Cammas après l'aire de covoiturage. Tél. : 05.63.41.98.95.

Nouveau : un container à verre est installé près de l'alvéole de l'école.

Tarn & Dadou : Le service déchets ménagers de T&D est désormais opérationnel. Pour tous renseignements, il convient maintenant de téléphoner au 0800.007.236.

CLAE/CLSH : A partir de la prochaine rentrée de septembre les enfants de Brens vont bénéficier d'un nouveau Centre de Loisirs avec un bâtiment tout neuf, entièrement étudié et dédié à leurs activités ludiques et pédagogiques dans un grand confort.

La commune a fait un sacrifice financier important pour permettre aux enfants d'avoir un lieu agréable et convivial.



Anciens Combattants

CEREMONIE D'HONNEUR AUX COMBATTANTS DE L'ARMEE FRANCAISE

Samedi 5 juin 2010 Brens rend hommage à 3 de ces anciens combattants. Aujourd'hui, ceux-ci représentent 250 000 personnes. BLANQUET Julien, LELIEVRE André et MOLINIER Jean-Louis, des Brensols, font partie de ceux qui ont participé à défendre nos valeurs et à libérer la France de l'ennemi.

L'année 2010 est une année importante sur le mémoriel puisqu'elle offre l'occasion à tous les Français de commémorer le 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin, de la naissance de la France Libre et des premiers pas de la Résistance.

Il est de notre devoir de citoyen, de constamment rappeler aux jeunes générations cette douloureuse période de notre histoire : la guerre, la défaite, la résistance, la déportation, la libération, sans oublier cet appel du 18 juin par le Général de Gaulle. Ce n'était pas un cri de

liberté et d'espérance, mais une formidable leçon de stratégie mondiale. Il faut dire à toutes celles et tous ceux qui ont encore la force, après plus de 70 ans de faire entendre leur voix, que vous êtes la source irremplaçable de l'histoire, la ressource inestimable de la morale. Aussi rappelons-nous l'avertissement que Pierre SEGHERS adressait aux lecteurs de son recueil des poètes de la Résistance : "Jeunes gens, vous qui me lirez peut-être, pensez-y, les bûchers ne sont jamais éteints et le feu, pour vous, peut reprendre".

Un sympathique buffet permis de continuer l'échange avec nos anciens.



Rappel Réglementation

LES FEUX

L'arrêté préfectoral du 22 février 1999 stipule qu'il est interdit en tout temps et à toutes personnes autres que les propriétaires et leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de jeter des objets en ignition, y compris des mégots, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles.

En dehors de la période du 15 mai au 15 octobre tout propriétaire ou ayant droit qui désire incinérer des végétaux devra déposer une déclaration en mairie et recueillir le visa du maire au plus tard la veille de l'opération et le bénéficiaire devra prévenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours le matin même de l'opération.

La mairie adressera pour information à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt une copie de la déclaration.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Préfet pendant la période d'interdiction (du 15 mai au 15 octobre), après avis du Maire, du Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Communiqué de la Mairie

A PROPOS DE LA GESTION DU CLAE/CLSH

Voici les dernières informations concernant l'avenir du service CLAE-CLSH, en cette fin d'année scolaire, après dénonciation de la convention de partenariat avec Récréa'Brens pour mise en conformité juridique et être en adéquation avec le contrôle de légalité.

La Municipalité est toujours en attente de résultat de l'analyse juridique pour laquelle elle a missionné un cabinet d'avocats experts en la matière.

La Mairie propose une convention d'objectif sur 4 mois pour la période du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Décembre 2010.

Les services CLAE (périscolaire) et CLSH (mercredis et petites vacances) se poursuivront dans leur intégralité (activités pédagogiques et socio éducatives).

Bonnes vacances à toutes et tous et RDV à la rentrée de Septembre 2010 dans les nouveaux locaux pour la suite... Nous vous tiendrons informés.

Brens Touch Rugby

Pour sa deuxième année d'existence le BTR a décroché le titre suprême de **champion de France** au terme d'une finale très difficile à Clermont-Ferrand. C'est certainement la fraîcheur physique de ce jeune groupe de copains de 22 ans de moyenne d'âge qui a fait la différence.

De plus le Brens Touch Rugby a créé cette année une nouvelle équipe qui est composée à moitié de filles et qui devrait dès l'an prochain s'engager dans le championnat de France mixte.

Nul doute qu'il reste de beaux moments à vivre dans les années à venir pour ce jeune club dynamique.

Sauvegarde du Patrimoine

La 27^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication se déroulera les 18 et 19 septembre 2010.

A l'occasion de ce grand rendez-vous culturel, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Brensol, Sylvie Albouy bibliothécaire à la médiathèque de Brens, Eric Delamotte plasticien animateur en art visuel à la ville de Gaillac et ses élèves, prêteront leur concours en accord avec la Municipalité de Brens. Nous vous proposons le programme suivant :

Samedi 18 septembre à 11h au Foyer Rural, une rencontre avec l'auteur poète brensol M. Marcel Carrier, avec des lectures de ses textes par Sylvie. Exposition de travaux des élèves d'Eric Delamotte, puis le verre de l'amitié sera offert.

L'après midi l'église St-Eugène sera ouverte de 14h à 18h. Vous pourrez visiter le monument, mais également une exposition sur la vie de St-Eugène, Saint Patron de l'église.

L'église St-Eugène à l'origine St-Jacques, est mentionnée dans l'histoire en 972. Incendiée et détruite, reconstruite en 1568. De style gothique mais avec un clocher de style grec. Les peintures de la nef ont été restaurées en 1997. L'orgue Thibault Maucourt fut inauguré en 1886 par Leyback.

Dimanche 19 septembre : à 10h30 Messe dominicale en plein air, place du lavoir. L'après-midi ouverture de l'église de 14h à 18h ainsi que l'exposition. Venez nombreux, d'avance nous vous en remercions.

Attention : du 6 au 27 septembre 2010 à la Médiathèque de Brens exposition Marcel Carrier ainsi qu'un atelier "Arts plastiques" autour des textes de M. Carrier avec Eric Delamotte.



Tarifs 2010 Espace Socio-Culturel de Brens

	Commune Privé	Commune Association	Hors Commune Privé/Association
1 Jour	200 €	gratuit	400 €
Week-end	300 €	gratuit	600 €

Pour les Associations, au-delà de 1 week-end par an : +50 € par jour
 Paiement : 30% à la réservation, le solde à la remise des clefs
 Caution : 1 500 € à verser à la remise des clefs

Les Aînés Ruraux de Brens

Nos activités du premier semestre vont se terminer très prochainement et en voici ci-après le résumé.

Notre loto du 27 Février a connu un vif succès, regroupant 280 participants venus soutenir notre Club.

Nos deux mini-lotos des 18 mars et 20 mai avec goûter et la projection cinéma du 8 avril sont toujours très appréciés

Le parcours du cœur du samedi 24 avril était réalisé avec les membres de la section rando du Club des Aînés. Une cinquantaine de marcheurs étaient présents pour un circuit de 5 km pour les moins assidus, et une dizaine de km pour les habitués.

La somme de 109.50€ a été reversée à la Fédération Nationale de Cardiologie.

Notre sortie du jeudi 6 Mai "Fugue dans les Pyrénées" : départ de Brens en direction de Bossost-Lès pour quelques eplettes, puis nous avons sillonné la vallée de la Barousse pour nous rendre à l'Hostellerie de l'Ourse pour le déjeuner. Le repas fut animé par l'aubergiste. Repas très apprécié avec la spécialité "La garbure". Puis départ pour la découverte de la maison de la violette sur le canal du

midi avec dégustation de produits : bonbons et liqueur à la violette. Nous étions satisfaits de cette sortie.

Le mardi 18 mai, les Aînés Ruraux du Tarn s'étaient donnés rendez-vous à Penne pour la journée marche. Par un très beau temps, les marcheurs de Brens au nombre de 32 s'étaient lancés dans les sentiers tortueux et raides de la Forêt de Penne. Une bonne journée bien remplie.

Le 3 juin, 9 adhérents du Club représentaient les Aînés à la Fête de la Fédération à Puylaurens.

Notre premier thé dansant aura lieu le 20 juin à l'Espace Socio-Culturel avec l'orchestre Cœur de Musette. Café, infusion, gâteaux offerts.

Venez nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé.

La journée champêtre de la Fédération aura lieu le 1^{er} juillet Lacaune.

Inscription obligatoire, dernier délai 15 Juin.

24-25-26-27 Septembre : Séjour en Pays Catalan. Il reste quelques places disponibles.

Inscription urgente au 05.63.57.21.59 ou 05.63.33.26.12 HR.

Les 35^{èmes} Parcours du Cœur sont passés par BRENS.

Le Parcours du Cœur s'est fait une petite place, entre le concours de pétanque vendredi, la première étape de nuit du rallye auto Des Amis le samedi, et la vente des fleurs et des gâteaux au profit de l'A.D.M.R le dimanche.

Samedi matin sous les ballons de la fédération nationale de la cardiologie en rouge et blanc, une cinquantaine de marcheurs se sont alignés sous la banderole pour un circuit de 5 km pour les moins assidus, et une bonne dizaine de kilomètres pour les habitués.

L'encadrement était réalisé avec les membres de la section randonnée du Club des Aînés de BRENS. Le temps

était de la fête et tout ce beau monde s'est retrouvé dans la campagne brensole, l'ambiance était de mise comme dans chaque manifestation que nous organisons.

Tous les marcheurs ont reçu un diplôme nominatif justifiant la distance parcourue. Les membres de la section rando ont partagé ensuite un bon petit repas comme chaque année.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur courage et surtout leur participation à cette épreuve qui délivre un message positif en faisant évoluer notre mode de vie très simplement, nous pouvons agir sur notre santé cardiovasculaire.

Comité d'Animation Brensol

Festivités du 14 juillet 2010



Le Comité d'Animation Brensol vous invite comme chaque année à son traditionnel repas le **MARDI 13 JUILLET**

Le bal sera animé par l'orchestre **Sylvie NAUGE**

suiti du grand feu d'artifice (réservations obligatoires chez les commerçants).



Fêtes des Vendanges les 27, 28 et 29 Août 2010

Tous à vos agendas ! Le vendredi 27 août les habitués retrouveront le fameux repas

HARICOT SAUCISSE / SARDINADE

Les festivités continueront le samedi après-midi avec un groupe de danse country qui vous initiera à faire quelques pas. Le samedi soir : une grande première, une soirée exceptionnelle se déroulera à l'Espace Socio-Culturel, pour la

PRÉSENTATION DES MISS

qui concourront pour l'Election de Miss Albigeois Midi-Pyrénées. Dans un même temps, les passionnés de musique se retrouveront sur la place du village où l'orchestre

LES DEUX ENCHANTEURS

animera la soirée jusque tard dans la nuit (possibilité de se restaurer sur place).

Le dimanche 29 août, vous pourrez "chiner" au

VIDE GRENIER

organisé par l'ADMR. Pour finir le week-end, un Disc-Jockey vous fera danser.

